

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/33/46
20 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 103 de l'ordre du jour

CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Analyse de la situation financière de l'Organisation des
Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 32/104, adoptée à sa 102ème séance plénière, le 14 décembre 1977, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "de donner, lors de la trente-troisième session, des renseignements détaillés sur l'ampleur, le taux d'accroissement et la composition du déficit de l'Organisation, ainsi que sur les contributions volontaires reçues des Etats Membres et d'autres sources".

2. Les annexes I à V au présent rapport contiennent les renseignements demandés. Elles portent les titres suivants :

- Annexe I Analyse comparée du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies au 30 septembre 1978 et au 30 septembre 1977;
- Annexe II Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies : montants estimatifs retenus par des Etats Membres sur leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;
- Annexe III Montants estimatifs retenus par certains Etats Membres en raison de positions de principe : Force d'urgence des Nations Unies (FONU) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), et Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL);
- Annexe IV Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies : contributions volontaires versées jusqu'au 30 septembre 1978 et jusqu'au 30 septembre 1977;
- Annexe V Fonds général, Fonds de roulement et comptes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies : état estimatif révisé de la trésorerie pour 1978.

3. En ce qui concerne l'annexe I, il convient de noter que, comme dans le passé (voir documents A/AC.184/1 et A/31/37) le déficit "B" comprend le déficit "A", plus les montants dont certains Etats Membres estiment qu'ils devraient être remboursés aux Etats Membres qui ont versé des contributions à la FUNU (1956) et à l'ONUC ou être portés à leur crédit, par prélèvement sur les comptes d'excédents budgétaires. On notera aussi que l'annexe I ne contient qu'une colonne de chiffres pour le déficit "B" de 1977, pour permettre la comparaison avec le déficit de 1978. On constatera qu'aucun changement n'a été enregistré durant l'année à la rubrique 9. Les déficits estimatifs à court terme "A" et "B" ont augmenté par rapport aux derniers chiffres qui avaient été communiqués à la Cinquième Commission dans le Conference Room Paper A/C.5/32/CRP.5 du 2 novembre 1977. Pour l'année civile 1978 (estimation au 30 septembre 1978), ils ont augmenté de 31,2 p. 100 et de 26,9 p. 100 respectivement, passant de 103,6 millions de dollars à 135,9 millions de dollars dans le cas du déficit "A" et de 120,3 millions de dollars à 152,6 millions de dollars dans le cas du déficit "B", soit une augmentation totale de 32,3 millions de dollars. Si l'on considère chaque compte séparément, le déficit du budget ordinaire de l'Organisation a augmenté de 10,7 millions de dollars et celui de la FUNU/FNUOD de 13,2 millions de dollars, tandis que celui de la FINUL s'établissait à 14 millions de dollars (pour la période allant du 19 mars au 18 septembre 1978). Toutefois, ces augmentations, représentant un total de 37,9 millions de dollars, ont été en partie compensées par des intérêts échus (5 millions de dollars) et par une réduction de 600 000 dollars des sommes à payer au titre de la FUNU (1956) et de l'ONUC, imputable aux fluctuations des taux de change, le total étant ainsi ramené au montant net de 32,3 millions de dollars indiqué ci-dessus.

4. L'annexe II indique la ventilation, par poste de dépenses, des montants que certains Etats Membres retiennent sur leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. L'annexe III donne la répartition, par Etat Membre, des montants retenus au titre de la FUNU/FNUOD et de la FINUL.

5. L'annexe IV permet de comparer les contributions volontaires reçues d'Etats Membres et d'autres sources et versées au compte spécial de l'ONU jusqu'au 30 septembre 1977 et jusqu'au 30 septembre 1978. Bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelles contributions d'Etats Membres et que ces contributions volontaires (versées ou annoncées) aient été réduites, en 1978, d'un montant de 250 000 dollars passé par profits et pertes, il ressort de cette annexe que le compte spécial fait apparaître une augmentation nette de 5 millions de dollars. Cette augmentation correspond à des intérêts échus (5,3 millions de dollars).

6. L'annexe V est un état de la trésorerie pour 1978. Les chiffres indiqués sont les chiffres effectifs jusqu'au 31 octobre et estimatifs pour les deux derniers mois de l'année. On prévoit un solde de 1 million de dollars à la fin de l'année. Il faut noter toutefois que, dans l'état présenté à l'Assemblée générale en novembre 1977 en annexe au Conference Room Paper A/C.5/32/CRP.5, les chiffres indiqués pour les quatre derniers mois de l'année étaient des chiffres estimatifs, sur la base desquels on prévoyait un déficit de 2,8 millions de dollars à la fin de l'année. En fait, au 31 décembre 1977, il restait au compte un solde positif de 1 million de dollars. Bien que les chiffres estimatifs présentés dans l'annexe V ne portent que sur deux mois, il se pourrait que de légers écarts entre les encaissements et/ou décaissements effectifs par rapport aux chiffres présumés pour novembre et décembre 1978 se traduisent, à la fin de l'année, soit par un solde un peu plus élevé, soit même par un petit déficit.

Annexe I

ANALYSE COMPAREE DU DEFICIT A COURT TERME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
 AU 30 SEPTEMBRE 1978 ET AU 30 SEPTEMBRE 1977

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	1978		1977
	Déficit "A"	Déficit "B"	Déficit "B"
1. <u>Budget ordinaire et fonds de roulement</u>			
a) Montants retenus par des Etats Membres qui, en raison de positions de principe, n'ont pas participé au financement de certains éléments du budget ordinaire (Annexe II)	63,1	63,1	52,4
b) Compte spécial des contributions mises en recouvrement non acquittées, aux termes de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale	16,6	16,6	16,6
Total partiel	79,7	79,7	69,0
2. <u>Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et FNUOD</u>			
Montant indiqué par des Etats Membres comme étant retenu (Annexe III)	43,4 a/	43,4 a/	30,2
3. <u>Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)</u>			
Montant indiqué par des Etats Membres comme étant retenu (Annexe III)	14,0 b/	14,0 b/	-
4. <u>Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956)</u>			
Contributions volontaires conditionnelles reçues : remboursables aux gouvernements	0,6	0,6	0,6
Dépenses engagées en excédent des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes diverses disponibles	38,5 c/ d/	38,5 c/ d/	39,0
A déduire : Montant financé par la vente d'obligations émises par l'Organisation des Nations Unies ...	(8,1)	(8,1)	(8,1)
Montant financé par le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies /résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale/	(3,9)	(3,9)	(3,9)
Montant net des dépenses engagées en excédent des fonds disponibles	27,1	27,1	27,6
5. <u>Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)</u>			
Contributions volontaires conditionnelles reçues : remboursables aux gouvernements	1,6	1,6	1,6
Dépenses engagées en excédent des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes diverses disponibles	48,3 c/ e/	48,3 c/ e/	48,4
			/...

Annexe I (suite)

	1978		1977
	Déficit "A"	Déficit "B"	Déficit "B"
A déduire : Montant financé par la vente d'obligations émises par l'Organisation des Nations Unies ...	(35,9)	(35,9)	(35,9)
Montant net des dépenses engagées en excédent des fonds disponibles	14,0	14,0	14,1
6. <u>Déficit total (montant brut)</u>	178,2	178,2	140,9
7. <u>A déduire</u> : Contributions volontaires et annonces de contributions au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies (Annexe IV) ..	42,3 f/ g/	42,3 f/ g/	37,3
8. <u>Déficit "A" (montant net)</u>	135,9	135,9	103,6
9. <u>A ajouter</u> : Montants à rembourser à des Etats Membres ou à porter à leur crédit, par prélèvement sur les comptes d'excédents budgétaires au titre de leurs contributions à :			
La FUNU (1956)		1,1	1,1
L'ONUC		15,6	15,6
10. <u>Déficit "B" (montant net)</u>		152,6	120,3

a/ Montant estimatif total des sommes retenues par des Etats Membres au titre de la FUNU (1973) et de la FNUOD jusqu'au 24 octobre 1978.

b/ Il n'a pas été tenu compte des sommes que des Etats Membres pourraient éventuellement retenir au titre de la FINUL pour la période allant du 19 septembre 1978 au 19 janvier 1979 ou au titre du crédit de 6,9 millions de dollars ouvert pour la période allant du 19 mars au 18 septembre 1978 en application de la résolution 33/14 de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 1978.

c/ Les montants indiqués ci-dessus comprennent un abattement de 2,2 millions de dollars au titre des opérations de change.

d/ Les montants indiqués ci-dessus pour la FUNU (1956) tiennent compte des demandes de remboursement reçues des gouvernements, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'Organisation des Nations Unies et des crédits estimatifs nécessaires pour rembourser les dépenses pour lesquelles aucune demande de remboursement n'a encore été reçue des gouvernements.

e/ Dans le tableau ci-dessus, on a prévu les remboursements pour lesquels des demandes ont été reçues, mais n'ont pas été acceptées ainsi que le montant estimatif des demandes de remboursement au titre des services fournis par les gouvernements à l'ONUC.

f/ A l'exclusion d'un montant de 10 millions de dollars reçu aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale et versé en vue d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.

g/ Y compris 100 000 dollars annoncés par deux Etats Membres mais non encore versés.

/...

Annexe II

BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PROJECTION AU 31 DECEMBRE 1978 (MONTANTS ESTIMATIFS) DES SOMMES RETENUES
 AU 30 SEPTEMBRE 1978 PAR DES ETATS MEMBRES SUR LEURS CONTRIBUTIONS AU
 BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Emission d'obligations</u>	<u>Programme ordi- naire d'assis- tance technique</u>	<u>Autres postes de dépenses</u>	<u>Total</u>
Afrique du Sud	671,4	-	6 958,1 <u>d/</u>	7 629,5
Albanie	43,6	-	34,1	77,7
Bulgarie	220,3	187,3 <u>a/</u>	40,0	447,6
Chine	3 110,8	-	114,2	3 225,0
Cuba	217,6	-	42,4	260,0
France	4 367,5 <u>c/</u>	-	-	4 367,5
Hongrie	607,0	-	249,2	856,2
Inde	-	-	47,6	47,6
Kampuchea démocratique	-	-	70,6 <u>b/</u>	70,6
Mongolie	43,6	-	7,2	50,8
Pologne	1 837,7	-	284,0	2 121,7
Portugal	213,1	-	3,7	216,8
République démocratique allemande	577,6	644,4	3,4	1 225,4
République socialiste soviétique de Biélorussie	646,1	604,5	106,6	1 357,2
République socialiste soviétique d'Ukraine ...	2 430,3	1 231,5 <u>e/</u>	403,5	4 065,3
Roumanie	435,5	-	376,2	811,7
Tchécoslovaquie	1 258,9	-	216,9	1 475,8
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 409,4	13 371,1 <u>f/</u>	3 054,3	34 834,8
Total	<u>35 090,4</u>	<u>16 038,8</u>	<u>12 012,0</u>	<u>63 141,2</u>

a/ Non compris l'équivalent en leva d'un montant de 18 849 dollars accepté en 1978 et comptabilisé comme contribution au budget ordinaire.

b/ Représente des arriérés de contributions pour des périodes antérieures au 17 avril 1975 que le Kampuchea démocratique ne se considère pas tenu d'acquitter.

c/ Somme retenue pour les années 1963 à 1971 seulement.

d/ Y compris des arriérés de contributions jusqu'en 1978 que l'Afrique du Sud n'acquittera que si elle reçoit l'assurance que ses droits seront pleinement rétablis.

e/ Non compris l'équivalent en roubles d'un montant de 1 040 500 dollars accepté en 1968, 1970 et 1977 et comptabilisé comme contributions au budget ordinaire.

f/ Non compris l'équivalent en roubles d'un montant de 3 839 500 dollars accepté en 1976 et 1977 et comptabilisé comme contributions au budget ordinaire.

/...

Annexe III

MONTANTS ESTIMATIFS RETENUS PAR CERTAINS ETATS MEMBRES EN RAISON DE POSITIONS DE PRINCIPE : FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (FUNU) ET FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT (FNUOD), ET FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN (FINUL)

Au 30 septembre 1978

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>FUNU et FNUOD</u>	<u>FINUL</u>
Afrique du Sud <u>a/</u>	1 967,8	225,6
Albanie	16,7	1,1
Algérie	-	10,8
Bénin	-	0,5
Bulgarie	13,6	15,1
Chine	29 058,7	3 451,1
Cuba	-	11,8
Hongrie	-	35,5
Iraq	56,2	8,5
Jamahiriya arabe libyenne	118,7	17,2
Kampuchea démocratique	16,7	-
Mongolie	-	1,1
Pologne	-	746,7
République arabe syrienne	18,2	2,2
République démocratique allemande	-	714,5
République démocratique populaire lao	-	0,5
République socialiste soviétique de Biélorussie	317,8	220,3
République socialiste soviétique d'Ukraine	1 185,1	821,9
Tchécoslovaquie	166,7	451,3
Union des Républiques socialistes soviétiques ..	10 474,3	7 278,7
Yémen	8,2	-
Yémen démocratique	3,3	0,5
	<u>43 422,0</u>	<u>14 015,0</u>
Total		

a/ On présume que, pour la FINUL, l'Afrique du Sud adoptera la même position que pour le budget et pour la FUNU/FNUOD.

/...

Annexe IV

COMPTE SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
 VERSEES JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1978 ET JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1977

(En dollars des Etats-Unis)

	Contributions versées comme suite à la résolution <u>2053 A (XX)</u>	Contributions versées comme suite à la résolution <u>3049 A (XXVII)</u>	1978 <u>Total</u>	1977 <u>Total</u>
Contributions volontaires d'Etats Membres :				
Arabie saoudite	-	250 000	250 000	250 000
Canada	3 871 769	-	3 871 769	3 871 769
Danemark	987 766	-	987 766	987 766
Egypte	50 000	-	50 000	50 000
Emirats arabes unis	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Finlande	507 865	-	507 865	507 865
France	3 900 000	-	3 900 000	3 900 000
Ghana	20 000	-	20 000 a/	20 000 a/
Grèce	50 000	-	50 000	50 000
Islande	80 000	-	80 000	80 000
Italie	1 499 755	-	1 499 755	1 499 755
Jamaïque	10 000	-	10 000	10 000
Japon	2 500 000	10 000 000	12 500 000	12 500 000
Koweït	250 000	-	250 000	500 000
Libéria	8 000	-	8 000	8 000
Mali	4 990	-	4 990	4 990
Malte	9 000	-	9 000	9 000
Nigéria	20 000	-	20 000	20 000
Norvège	678 136	-	678 136	678 136
Ouganda	19 000	-	19 000	19 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 527 943	-	9 527 943	9 527 943
Soudan	100 000	-	100 000 a/	100 000 a/
Suède	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000
Tunisie	5 000	-	5 000	5 000
Yougoslavie	100 000	-	100 000	100 000
Zaïre	100 000	-	100 000	100 000
Zambie	14 000	-	14 000	14 000
Montant reçu comme suite aux résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale	<u>26 313 224</u>	<u>11 250 000</u>	<u>37 563 224</u>	<u>37 813 224</u>
<u>A déduire</u> : Contribution versée par le Japon comme suite à la résolution 3049 A (XXVII) b/		10 000 000		
Montant affecté au financement de la FUNU conformément à la résolution 2115 II (XX)		<u>3 911 000</u>	<u>13 911 000</u>	<u>13 911 000</u>
Total			<u>23 652 224</u>	<u>23 902 224</u>
<u>A ajouter</u> : Intérêts, contributions de particuliers et recettes diverses			<u>18 690 008 c/</u>	<u>13 361 427</u>
Solde du Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies (affecté au financement du déficit à court terme) b/			<u>42 342 232</u>	<u>37 263 651</u>

a/ Contributions annoncées en 1965 qui n'ont pas encore été versées (Ghana : 20 000 dollars et Soudan : 100 000 dollars).

b/ Cette somme de 10 millions de dollars avait été versée aux fins énoncées dans la résolution 3049 A (XXVII) dans l'espoir que ce geste inciterait d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires.

c/ Non compris les intérêts échus en 1978 sur la contribution de 10 millions de dollars versée par le Japon comme suite à la résolution 3049 A (XXVII). Le chiffre indiqué comprend néanmoins des revenus de placements qui sont conservés au Compte spécial en attendant qu'une décision soit prise à la fin de l'exercice biennal quant à leur utilisation.

/...

Annexe V

FONDS GENERAL, FONDS DE ROULEMENT ET COMPTES SPECIAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
 ETAT ESTIMATIF REVISE DE LA TRESORERIE POUR 1978 ^{a/}
 (Exprimé en millions de dollars des Etats-Unis)

	31 janvier 1978 (montant effectif)	28 février 1978 (montant effectif)	31 mars 1978 (montant effectif)	30 avril 1978 (montant effectif)	31 mai 1978 (montant effectif)	30 juin 1978 (montant effectif)	31 juillet 1978 (montant effectif)	31 août 1978 (montant effectif)	30 septembre 1978 (montant effectif)	31 octobre 1978 (montant effectif)	30 novembre 1978 (montant effectif)	31 décembre 1978 (montant effectif)
Disponible en banque, encaisse et placements au 1er janvier 1978 (montant net)	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Recettes, budget ordinaire :												
Contributions mises en recouvrement	24,7	90	126,2	193,4	239,6	286,8	321,1	322,2	357,3	358,1	389,2	416,8
Recettes accessoires	<u>0,8</u>	<u>1,8</u>	<u>2,9</u>	<u>3,3</u>	<u>4,1</u>	<u>6,2</u>	<u>7</u>	<u>7,8</u>	<u>8,5</u>	<u>9,4</u>	<u>10,3</u>	<u>11,2</u>
Total des recettes, budget ordinaire	<u>25,5</u>	<u>91,8</u>	<u>129,1</u>	<u>196,7</u>	<u>243,7</u>	<u>293</u>	<u>328,1</u>	<u>330</u>	<u>365,8</u>	<u>367,5</u>	<u>399,5</u>	<u>428</u>
Disponible, montant total	<u>26,5</u>	<u>92,8</u>	<u>130,1</u>	<u>197,7</u>	<u>244,7</u>	<u>294</u>	<u>329,1</u>	<u>331</u>	<u>366,8</u>	<u>368,5</u>	<u>400,5</u>	<u>429</u>
A déduire : Décaissements au titre du règlement d'engagements de 1978 et d'années antérieures	<u>44,7</u>	<u>79,2</u>	<u>101,7</u>	<u>137,5</u>	<u>168,9</u>	<u>211,3</u>	<u>246,3</u>	<u>281,2</u>	<u>317,8</u>	<u>354,2</u>	<u>390</u>	<u>428</u>
Disponible en banque, encaisse et placements à la fin de la période (montant net)	<u>(18,2)</u>	<u>13,6</u>	<u>28,4</u>	<u>60,2</u>	<u>75,8</u>	<u>82,7</u>	<u>82,8</u>	<u>49,8</u>	<u>49</u>	<u>14,3</u>	<u>10,5</u>	<u>1</u>

^{a/} Compte non tenu d'un montant de 10 millions de dollars reçu aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale et qui représente une contribution versée en vue d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation. Compte non tenu également des intérêts échus sur cette contribution depuis le 1er janvier jusqu'au 30 septembre 1978 (600 000 dollars).